

Règlement de la course

La FFME est délégataire de l'Etat pour le ski-alpinisme. A ce titre, les textes suivants s'imposent comme référence pour toutes les compétitions de ski-alpinisme organisées en France. (Article L331-1 du code du sport) – [Règlement FFME](#)

Par souci de simplification, les règlements nationaux intègrent largement les règlements internationaux.

pour l'Organisation

Montagnes Queyras organise les éditions du Grand Béal

Conditions générales

Tous coureurs s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Inscriptions

Les inscriptions se feront depuis montagnes-queyras.com.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course.

Les inscriptions en ligne seront validées par l'organisation sous réserve de la réception des documents souhaités (soit une copie de licence FFME compétition).

L'organisation adaptera le protocole sanitaire en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de la course.

Équipement et semi autonomie

Le principe de l'épreuve en semi autonomie est la règle, le coureur doit être en capacité d'avoir tout ce dont il a besoin entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que vestimentaire.

1. Matériel obligatoire

Les coureurs doivent être équipés :

- Du dossard : disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe (soit sur la face avant du coureur) afin d'être visible en permanence et en totalité pendant la course et permettre ainsi l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle. Le port du dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé. Un seul dossard vous sera donné pour l'ensemble de la course

- D'un casque de type Ski Alpinisme double homologation – norme skis (EN-1077), norme alpinisme (EN-12492).
- D'un baudrier de type ski alpinisme respectant les normes CE ou UIAA,
- D'une longe avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en » via ferrata » conforme à la norme UIAA128 ou marquage CE.
- D'une pelle et d'une sonde (conforme à la compétition).
- D'un DVA fonctionnel
- D'une frontale
- De 2 couches bas du corps
- De 4 couches haut du corps
- D'un bonnet ou bandeau
- skis/fixations/peaux/chaussures/batons
- Carte d'identité ou licence
- D'une couverture de survie
- De crampons
- D'un sifflet
- D'un sac à dos
- De lunettes
- D'un gobelet

Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera organisé la veille de la course de préférence ou le jour même avant le départ.

Le code du pratiquant

Le coureur se doit d'être particulièrement attentif au respect du milieu naturel dans lequel il évolue (faune et flore). Il doit aussi se soucier de la bonne cohabitation avec les autres usagers (chasseurs, forestiers, randonneurs...). Respectez le tracé prévu par les organisateurs (risque de pénalités) et emportez avec vous l'ensemble de vos détritrus.

Sécurité et assistance médicale

Des équipes de secours seront positionnées sur plusieurs points des parcours.

Temps maximum autorisé et barrières horaires définis par l'événement.

Toute équipe dépassant la barrière horaire ne pourra pas reprendre la course et sera considérée comme abandonnant la course, et ne pourra prétendre à un classement.

Sauf blessure, les binômes devront alors rejoindre l'aire d'arrivée par leurs propres moyens dans les meilleurs délais.

Abandon

En cas d'abandon, le coureur se doit de prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable de poste récupérera alors le dossard en notant la cause d'abandon.

Si l'état de santé ne nécessite pas d'une prise en charge urgente, le coureur devra par ses propres moyens, rejoindre l'aire d'arrivée dans les meilleurs délais.

Si un des deux coureurs abandonne, son coéquipier ne sera pas autorisé à finir l'épreuve en cours et l'équipe ne sera pas classée.

Pénalisation et disqualification

Les coureurs peuvent être pénalisés ou disqualifiés pour cause de : absence de dossard ou port au mauvais endroit (*cf art.9 Dossards*), falsification de dossard, retard au départ de la course, absence de l'équipement obligatoire, non pointage aux postes de contrôles, dépassement des temps maximum autorisés, pollution ou dégradation volontaire des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus...), refus de se faire examiner par un médecin, refus de contrôle de matériel par les responsables de course, non-assistance à personne en difficulté, non-respect du staff / bénévoles, ravitaillement en dehors des zones prévues.

Jury d'épreuve et réclamation

La composition du jury n'est pas encore défini.

Modification du parcours ou des barrières horaires et annulation de la course

Les coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus, mais les parcours ne seront jamais diffusés sur tous supports pour des raisons de sécurité. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la course, les coureurs, de modifier les parcours ou/et les barrières horaires de ce qui est annoncé dans le programme.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course à tout moment pour tous motifs qui pourrait mettre la vie du coureur en danger.

Barrières horaires : à définir.

Signalétique de la course

Le balisage sera réalisé avec des jalonnettes rouges à la descente, vertes à la montée et jaunes pour les passages à pied. Aucune bombe au sol ne sera utilisée. L'ensemble du balisage sera retiré après le passage du serre-fil.

Assurance

Responsabilité civile : le organisateurs sont couverts par la fédération délégataire FFME.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Classement et récompenses

Les coureurs se verront remettre un lot à l'inscription.

Parcours A : Le classement est par équipe. Seules les équipes arrivant ensemble seront classées.

Parcours B et C : Le classement est individuel.

Droits à l'image et survol drone

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tous les supports qu'il puisse exister.

Du fait de son engagement, le coureur accepte que sa personne soit survoler en drone et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion de l'événement sur tous les supports qu'il puisse exister, de s'immobiliser, de s'accroupir ou se protéger la tête dès l'avertissement de crash prononcé par le télé pilote et s'écarter le plus possible de l'appareil une fois celui-ci au sol.

Prendre du plaisir

Si vous avez lu le règlement jusque là, c'est que vous êtes prêt et qu'il ne reste plus qu'à profiter de l'événement ! Bonne chance !